

CELEXANSE

AVOCATS

URBANISME: DERNIÈRES ACTUALITES

JURISPRUDENCES

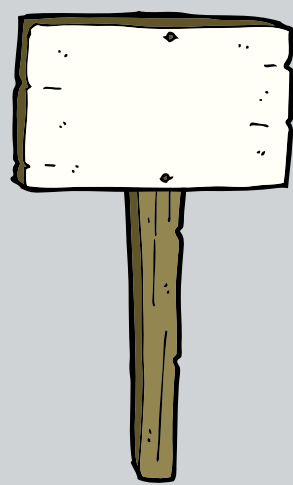


LE CABINET CELEXANSE OBTIENT L'ANNULATION EN RÉFÉRÉ ET AU FOND D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE UN ATELIER DE TRANSFORMATION DE FRUITS EN JUS

(TA Montpellier, ord, 26 octobre 2020, M et Mme TOOZS-Hobson c/ commune de X, req. n°2004125)

(TA Montpellier, 8 juin 2021, M et Mme TOOZS-Hobson c/ commune de X, req. n°2003223)

AFFICHAGE DU PERMIS DE CONSTRUIRE: L'ABSENCE D'ADRESSE DE LA MAIRIE N'EMPÊCHE PAS LE DÉLAI DE RECOURS DES TIERS DE COURRIR



"Pour juger que l'affichage du permis de construire litigieux sur le terrain n'était pas régulier et n'avait pu ainsi déclencher le délai de recours contentieux à l'égard des tiers, le tribunal administratif de Bastia a relevé que le panneau ne mentionnait pas l'adresse de la mairie où le dossier pouvait être consulté et que, compte tenu de la taille de la commune d'Ajaccio et de la dispersion des services municipaux sur le territoire de la commune, une telle mention revêtait un caractère substantiel. En statuant ainsi, alors qu'en mentionnant la mairie d'Ajaccio le panneau d'affichage renseignait les tiers sur l'administration à laquelle s'adresser, le tribunal administratif a commis une erreur de droit" (CE, 16 octobre 2020, Sté Chemin de Trabacchina, req. n°429357)

ACTUALITÉS LEGISLATIVES

A RETENIR: La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et résilience », contient de nombreuses dispositions en matière d'urbanisme et de droit de l'environnement.

Focus sur les principales dispositions de la loi à venir dans la prochaine newsletter.